

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIYERLET, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Etd. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 50 — —	Poste.	5 — 11 — soir,	Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 03 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 03 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 21 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'empereur François-Joseph, en octroyant une constitution à l'Autriche, ne s'attendait pas sans doute aux difficultés sans nombre que rencontrerait sa mise en vigueur. Les séances du Reichsrath offrent le spectacle d'une assemblée divisée en fractions inconciliables dont chacune cherche à s'emparer de la direction des affaires.

Déjà, sur une proposition secondaire, deux des ministres de S. M. se sont séparés de M. de Schmerling. La proposition présentée par M. Rieger au nom de cinquante députés va être bientôt discutée. M. Rieger, on le sait, demande que le Reichsrath soit ajourné jusqu'au moment où il sera possible d'y faire représenter toutes les provinces de l'empire. Cette proposition est aujourd'hui le programme de la minorité.

Les ministres se réunissent souvent en conseil sous la présidence de l'empereur; l'archiduc Ferdinand-Maximilien y est souvent appelé. On connaît les tendances libérales de l'archiduc; sa présence dans les conseils de la couronne donne les meilleures espérances à ceux qui voudraient asseoir les destinées de l'empire sur la conciliation des idées libérales et du pouvoir du souverain.

En présence du danger commun que faisait naître la proposition Rieger, le ministère et la majorité se sont, il est vrai, ralliés. Les membres de la majorité dite d'abord centraliste ont pris le nom d'unionnistes; ils ont signé un programme dans lequel ils annoncent la ferme résolution d'appuyer l'unité de l'empire et la centralisation du pouvoir.

Ils prennent l'engagement de suivre le ministère dans cette voie et de l'y soutenir même, s'il le fallait, par des moyens extraordinaires. Un de ces moyens, le programme l'indique: il consiste dans la sommation qui serait faite aux Hongrois de venir siéger au parlement; en cas de refus, on essaierait des élections directes, et si elles ne réussissaient pas, on proclamerait le parlement actuel parlement général pour tout l'empire et compétent pour résoudre toutes les questions.

Il est douteux que ce programme soit adopté; la Hongrie ne s'y rallierait qu'avec peine; elle tient énergiquement à son autonomie, et l'antipathie de

race se manifeste avec violence au sein de la diète de Pesth.

Le gouvernement central comprend les situations: il cédera sur tous les points qui peuvent être abandonnés, mais il en est qui ne sauraient être l'objet d'une transaction et sur lesquels toute concession équivaldrait à un suicide politique.

La chambre des seigneurs, à Vienne, après avoir adopté le règlement voté par la chambre des représentants, s'est ajournée jusqu'au 21 de ce mois.

On nous mande de Vienne que M. Rieger serait disposé à retirer sa motion d'ajournement, qui ne tend à rien moins, comme on le sait, qu'à l'abolition du régime constitutionnel.

Cette résolution du député de l'extrême-gauche serait, nous dit-on, le résultat des observations qui lui ont été faites par les hommes les plus considérables de son propre parti. (Le Pays.)

Pesth, le 18 juin. — Dans la chambre des magnats, le cardinal Seitowosky a proclamé la nécessité d'une réconciliation du monarque avec le pays, et cela à tout prix, la révision des lois de 1848 dûl-elle être nécessaire. — Havas.

Le Journal officiel, de Varsovie, du 17, porte que M. Muchanow est nommé membre du conseil de l'empire.

Le même journal annonce l'expulsion de la capitale de trois prédicateurs, ainsi que celle de M. Szymanowski, rédacteur de la Semaine littéraire, soupçonné d'avoir écrit des correspondances aux feuilles étrangères. Ce dernier est provisoirement interné à Biala.

Cracovie, 19 juin. — Un arrêté du ministre de l'instruction publique du 17 prescrit que pour cette fois la durée des vacances dans le royaume de Pologne sera de quatre mois. Pendant ce temps, il est défendu aux élèves de rester ou de revenir à Varsovie. — Havas.

La chambre des députés de Turin, dans sa séance du 19, a voté l'unification de toutes les dettes publiques de l'Etat à une immense majorité.

L'Unité italienne a été saisie à Turin le 17 juin,

pour avoir publié un article de Mazzini ayant pour titre: Le Pape et la Religion.

Les journaux italiens annoncent la destitution de quelques employés toscans qui ont participé à la manifestation de la procession de Florence, le jour de la Fête-Dieu.

A Florence, le 17, quelques boulangers ont essayé une manifestation pour une augmentation de salaires. La coalition a échoué. — Havas.

L'élection pour le remplacement du comte de Cavour à la chambre des députés de Turin est fixée au 23 de ce mois.

On assure que le neveu de l'illustre homme d'Etat, M. Eymard de Cavour, sera nommé, quoi qu'il lui manque encore quelques mois pour avoir l'âge voulu. Dans ce cas, on ferait valider l'élection à la session prochaine, lorsque le nouvel élu aurait atteint sa trentième année.

On nous écrit de Turin que le roi Victor-Emmanuel a renoncé à aller à Naples cet été. Ce serait S. A. R. la duchesse de Gènes, sa belle-sœur, qui irait à la place de Sa Majesté résider dans cette ville pendant deux mois, avec une suite nombreuse détachée de la cour de Turin. (Le Pays.)

On écrit de Rome qu'une sœur du roi François II est à la veille d'être fiancée à l'un des frères de S. M. l'empereur d'Autriche.

L'indisposition du Saint-Père est toujours la même. L'érysipèle dont il est atteint à une jambe le force à rester dans ses appartements, et il ne reçoit que les personnes qui ont à conférer avec lui pour des affaires urgentes.

Sa Sainteté Pie IX doit partir prochainement pour sa villa de Castel-Gandolfo, où il passera une partie de l'été. (Idem.)

Par ordre du gouvernement prussien, d'accord avec les autres Etats de la Confédération allemande, la garnison de Landau qui, en temps de paix, a toujours été de 2,800 hommes, vient d'être subitement portée à 4,000 hommes.

Cette mesure inattendue a produit une certaine sensation en Allemagne et elle est l'objet de commentaires peu pacifiques dans la presse d'outre-Rhin.

BULLETIN

LA RUCHE D'ABEILLES

(Suite.)

Dans certains pays septentrionaux, et entre autres dans la Lithuanie, les abeilles se soumettent à l'homme comme des troupeaux à leur berger. Le gouverneur des ruches d'un canton peut, le matin, d'un coup de sifflet, se faire suivre des abeilles d'un village entier. Il les conduit de prairies en prairies, variant à propos pour donner aux fleurs le temps de se couvrir de cette liqueur sucrée que les abeilles y cherchent. D'un autre coup de sifflet, il les ramène, aux approches de la nuit ou du mauvais temps.

En France, les abeilles sont abandonnées à leur admirable instinct de gouvernement; on se borne à leur fournir des ruches et à donner quelques soins à leur établissement, qu'il convient de garantir du grand froid comme de la grande chaleur; mais la coutume de mener paître les abeilles était une pratique anciennement connue de tout l'Orient. Le prophète Isaïe en parle comme d'un fait habituel de son temps; au cinquième siècle de l'ère chrétienne, l'usage des pasteurs d'abeilles condui-

sant des essais avec le sifflet subsistait encore dans les mêmes contrées.

Les mouches à miel de la Métairie-aux-Ajoncs devaient assurément reconnaître Rigobert pour leur gouverneur général ou leur roi, comme avaient dit les voisines, puisque celles dont la ruche avait perdu l'équilibre ne cessaient de bourdonner à ses oreilles comme pour l'appeler à leur aide.

Renonçant à leur vengeance, elles lui montraient en quelque sorte le chemin de leur demeure ébranlée; des éclaireurs se détachaient de la masse, allant et revenant sans cesse de la ruche à Rigobert.

Il eut bientôt réparé le désastre, rétabli l'édifice sur ses bases et bouché les principales ouvertures avec de menus cailloux et de la brique pilée. Les laborieuses ouvrières firent le reste. Négligeant pour cette fois la récolte de la cire et du miel, elles se hâtèrent de faire celle de la propolis, matière gluante, tenace, molle d'abord, mais qui durcit ensuite, et avec laquelle leur premier soin est toujours de boucher les moindres petits trous de leur demeure.

On croit que c'est sur les peupliers, les bouleaux, les sapins, les ifs et les saules qu'elles recueillent cette résine, l'un de leurs plus pénibles ouvrages; et cependant, ajoute un naturaliste, on les voit employer la propolis

dans des pays où ne croissent aucun de ces arbres.

Quelle que soit l'origine de cette glu, les abeilles en enduisent tous les endroits faibles, de manière que le vent ne puisse pénétrer dans la ruche et que les insectes qui voudraient se percer un passage vers le miel sucré soient repoussés par le goût amer de la propolis (1).

La paix se rétablissait donc de toutes parts: dans le

(1) Voici à ce sujet une anecdote fort curieuse contée par un naturaliste:

« Un limaçon s'avisait, il y a quelques jours, de se glisser dans la ruche de verre qui est à ma fenêtre. Il ne trouva que l'espace nécessaire pour entrer, mais il entra. Les portières le reçurent mal. Quelques premiers coups d'aiguillons lui firent doubler le pas. Au lieu de regagner la porte, le stupide animal crut se sauver en avançant toujours. Le voilà au beau milieu de la ruche. Aussitôt une foule de mouches lui tombèrent sur le corps. Il expira sous leurs coups assez vite; mais l'embarras fut ensuite de se délivrer du cadavre.

» Vouloir le jeter dehors, c'était entreprendre l'impossible; sa masse trop lourde était d'ailleurs collée au plancher de la ruche par son humeur visqueuse. Le laisser là, au milieu de la place, était amorcez les mouches communes, s'exposer à la corruption et aux vers, qui, après l'avoir dévoré, ne manqueraient pas d'attaquer les vermineux.

La presse allemande est généralement peu bienveillante à l'égard de la France, mais nous avons lieu de penser qu'il ne faut pas plus s'inquiéter de ces attaques sans raison que de cette augmentation de forces militaires dans une des principales forteresses de l'Allemagne.

Si nos informations sont exactes, il ne faudrait voir dans cette détermination qu'une mesure d'ordre intérieur qui n'intéresserait que les Etats de la Confédération.

Pourtant il ne faut pas oublier que Landau est une place de guerre de premier ordre qui, après avoir appartenu longtemps à la France, lui a été enlevée par les traités de 1815. (Le Pays.)

Son Excellence Fuad pacha vient d'adresser une proclamation aux populations de la Syrie. Nos lecteurs ne liront pas sans étonnement un extrait de ce document :

« Les événements de la Syrie, y est-il dit, ont douloureusement ému le cœur du sultan et de tous les croyants. Le sultan a le même amour pour tous ses sujets, quelle que soit leur foi. Mais les faits que, dans ces provinces, nous avons eu à déplorer, étant extraordinaires, ont dû être punis d'une manière extraordinaire, et le châtement est tombé non-seulement sur les auteurs des méfaits, mais encore sur les fonctionnaires qui, par lâcheté, ont manqué à leur devoir.

« L'armée du sultan a déployé dans ces contrées son immense puissance, son activité, son énergie, et à peine ses troupes se sont-elles présentées que la confiance est revenue. Un gouvernement européen a expédié un corps de soldats pour aider l'armée impériale en cas de nécessité et pour éviter des infortunes possibles. La confiance étant revenue, ces troupes étant maintenant rappelés rentrent dans leur patrie. »

Le récit des massacres qui ont ensanglanté le Liban indique dans quelle mesure les soldats turcs ont déployé « leur immense puissance, leur activité et leur énergie. »

« Les populations chrétiennes de Damas, de Beyrouth, de Deir-el-Kamar, de toute la montagne, rediront avec reconnaissance le nom de la puissance européenne qui « a expédié un corps de soldats » et que Son Excellence n'a pas daigné nommer.

Quant à la confiance dont Son Excellence annonce le retour, nous sommes heureux de savoir que le drapeau de la France flotte en vue de Beyrouth, et qu'une escadre puissante veille sur les chrétiens confiés par l'Europe à la sollicitude et à la protection des troupes turques. (Pays.)

Dans la séance du 18, le Corps-Législatif a adopté la loi sur la presse à l'unanimité de 233 votants. Le projet de loi relatif à l'émission par le trésor d'obligations trentenaires, et celui relatif à l'ouverture d'un crédit de 15 millions sur l'exercice 1861 pour de grands travaux d'utilité générale, ont été adoptés dans la séance du 19.

On persiste plus que jamais au dehors à prétendre que le gouvernement français réclame, ou veut réclamer l'annexion de la Sardaigne. Nous ne devons pas nous lasser, à notre tour, de démentir de tels bruits, qui sont absolument faux.

court et dans les ruches; les abeilles bouchaient les crevasses de leur demeure, solidement redressée. Le père Frichot, mille fois au regret de son emportement, s'en excusait en termes chaleureux. Sa femme et ses filles, touchées de l'état de France, s'occupaient de la panser.

On avait à retirer de chaque piqure les aiguillons envenimés qui pouvaient y être restés, on pressait jusqu'au sang les plaies vives, on les lavait avec de l'eau et du vinaigre. France ne pleurait plus; elle essayait de se nourrir de ses abeilles. Le mal était certain et demandait un prompt remède.

« Que faire?—Je me le demandais curieusement sans parvenir à résoudre le problème, quand les abeilles se mirent à bâtir un véritable tombeau à leur ennemi vaincu.

« Elles enduisirent de propolis tout le corps du limaçon et le mastiquèrent si bien, que, n'ayant air par aucun endroit, il ne pouvait ni recevoir de dehors les œufs d'aucun insecte, ni exhaler aucune mauvaise odeur quand il serait corrompu sous la croûte. »

L'épithète du malencontreux limaçon aurait dû être : « Ci-gisent la peste et la guerre. »

Est-il un instinct plus admirable que celui qui peut remédier, comme on le voit par cet exemple, à un accident tout à fait exceptionnel? Ne serait-on pas tenté, après cela, d'admettre, avec quelques philosophes païens, que les abeilles sont douées de raison, si l'on ne savait que l'homme seul a été créé avec ce don divin!

On croit que le gouvernement français n'attend plus, pour rendre publique sa reconnaissance du royaume d'Italie, que l'avis de l'envoi de la notification du gouvernement de Turin, ayant trait à la constitution du nouveau royaume. — Havas.

FAITS DIVERS.

Par décret de l'Empereur, daté de Fontainebleau le 18 du courant, M. l'abbé Cruice, chanoine honoraire de Paris, supérieur des hautes études ecclésiastiques, est nommé évêque de Marseille, en remplacement de M. Deguerry, dont la démission est acceptée.

— Le Pays a reçu du ministère de l'intérieur la communication suivante :

« Le Constitutionnel annonce que l'administration a fait proposer à M. le duc de Broglie de renoncer à la publication de son livre intitulé : *Vues sur le Gouvernement de la France*, afin d'en éviter la saisie.

« Ce journal a commis une erreur involontaire. L'ouvrage en question a été déposé sans nom d'auteur au ministère de l'intérieur, conformément à la loi du 21 octobre 1814.

« Ultérieurement, une saisie a été opérée, et l'autorité judiciaire a ouvert une instruction.

« Il n'y a eu dans cette affaire rien que de régulier et de parfaitement légal. » (Communiqué.)

— Des mutations qui ne laissent pas d'offrir quelque intérêt viennent de s'accomplir dans le personnel des journaux qui constituent ce que l'on appelle improprement la presse semi-officielle. Il y a eu un véritable chassé-croisé entre les rédacteurs de la *Patrie* et du *Pays*. M. Paulin Limayrac, rédacteur en chef du journal de M. Delamarre, est entré au *Pays* comme directeur politique, tandis que M. Granier de Cassagnac passe au *Constitutionnel*, mais seulement pour y donner six articles par mois, à des conditions très-avantageuses. M. Grandguillot conserve la rédaction en chef de ce dernier journal.

A la suite de M. Paulin Limayrac, sont entrés au *Pays*, MM. Schmitt, Tranchant et d'Audigier, rédacteurs de la *Patrie*, ce dernier pour remplacer M. Barbey d'Aurevilly, dans la revue bibliographique. M. Esparbès, au contraire, et M. Camille de la Boullie ont émigré du *Pays* à la *Patrie*; mais ce dernier a déjà quitté sa nouvelle position.

M. Goillaud, l'un des rédacteurs de M. Delamarre, a émigré de la *Patrie* pendant quelques jours, et vient d'y rentrer. Ce ne sont sans doute pas les derniers changements qui auront lieu dans le personnel de cette feuille, où il est assez rare que les rédacteurs fassent de longs séjours.

On croit que M. Granier de Cassagnac a quitté le *Pays* avec promesse d'être autorisé à fonder un journal politico-religieux qui aurait pour gérant un ecclésiastique, le propre frère de M. Granier de Cassagnac. Le but de cette publication périodique serait de rattacher le clergé français à l'Empereur, en dirigeant leur clientèle à l'*Ami de la Religion* et aux autres journaux religieux.

— A Madrid, on donne comme officielle l'entrevue de l'Empereur des Français avec la reine Isabelle, dans les provinces basques.

— Nous lisons dans une correspondance de Madrid :

L'Espagne comptera cette année à Vichy d'illustres représentants, au moment où l'Empereur des Français s'y trouvera pour prendre les bains. Il faut citer en première ligne, la reine-mère Marie-Christine, puis l'illustre général Prim, marquis de los Castillejos, et M. Comyn, sous-secrétaire d'Etat, avec leurs familles. M. Adolphe Barrot, ambassadeur de France à Madrid, s'y trouvera à la même époque.

— Voici, au sujet de l'ambassade siamoise, quelques renseignements qui nous sont fournis par le *Moniteur* :

Elle se compose de trois personnages principaux : Phra-ya Eribibaddhu Ratue, surintendant des revenus de l'Etat et proche parent des rois; Phra-Nai-Wiri, chef du conseil des grands du royaume, et Phra-Mawang-Wijets, l'un des chefs de la garde du second roi.

Ces trois ambassadeurs sont accompagnés de deux officiers chargés de la garde des présents et d'une suite de vingt autres personnes.

Ils sont chargés de remettre à l'Empereur une lettre du premier roi, appelé ordinairement le *grand roi*, écrite sur une feuille d'or, ainsi que le veut l'étiquette, lorsqu'une communication de cette nature s'adresse à un souverain supérieur en puissance.

Ils apportent en outre avec eux des présents de valeur destinés à leurs Majestés, et dont les plus curieux sont les insignes et vêtements royaux de Siam dans les trois positions attribuées à la royauté : sur le trône, sur le palanquin et à cheval, ainsi que la couronne royale ornée de pierreries, un collier en rubis, la ceinture royale en or et enrichie de diamants, etc.

— Au moment où le corps expéditionnaire français allait quitter la Syrie, le général Beaufort-d'Hautpool, commandant en chef, lui a adressé l'ordre du jour suivant :

« Soldats !

« En vous envoyant en Syrie, l'Empereur vous avait indiqué lui-même le but, avant tout désintéressé, de votre mission. Il n'a pas dépendu de vous qu'il ne fût promptement et complètement atteint, et, rappelés en France, vous pouvez y rentrer la tête haute, avec la conscience du devoir loyalement accompli.

« L'impartiale histoire dira comment une question toute d'humanité est devenue une lutte purement politique.

« Au milieu d'une situation difficile, vous, du moins, vous n'avez rien à vous reprocher. Votre discipline a toujours été parfaite. Mal installés, sans distractions pendant un rude hiver, après des chaleurs exceptionnelles, au milieu d'une inaction qui vous pesait, vous avez su comprendre que votre devoir se bornait à attendre avec confiance, à être toujours prêts à obéir. Vous avez aussi prouvé que vous possédiez le sentiment du devoir, du dévouement et de l'abnégation, qualités plus rares et non moins précieuses que le brillant courage qui vous distingue et qui fait de vous d'incomparables soldats.

« Par la lettre que je vous ai fait connaître, l'Empereur vous a déjà donné un témoignage de sa haute

rire. Rigobert, qui n'ignorait pas combien sont douloureuses les blessures faites par les abeilles, admirait son courage.

Le capitaine le remerciait du prompt secours qu'il avait porté à France :

— Ah ! monsieur l'officier, dit le jeune gars en soupirant, pourquoi ne suis-je pas arrivé plus tôt? Sans mes moutons, je vous aurais conduit ici moi-même, et il n'y aurait pas eu de malheurs!

Un regard éloquent termina la phrase du jeune berger. A l'attitude de Germain, de Marie, de Blanche et de France elle-même, il comprenait toute l'étendue du désastre.

La redingote du pauvre officier était irréparable. Il avait endossé son habit de grande tenue.

France, dont les douleurs cuisantes avaient été soulagées par l'eau fraîche, disait alors :

— Je voudrais avoir été piquée deux fois plus fort et que la redingote de mon père fût en bon état.

Ce souhait filial, plus imprudent encore qu'il n'était généreux, ne pouvait pas être exaucé, fort heureusement, car les piqures d'abeilles sont très-dangereuses, tant leur venin est subtil.

Le capitaine, toujours jaloux de cacher sa misère, et plus rassuré qu'il n'aurait dû l'être sur l'état de France, courait à tous les regrets par quelques phrases pleines de rondeur :

— Tout est bien qui finit bien ! s'écria-t-il ; nous ne sommes pas arrivés sans peine à la Métairie-aux-Ajoncs, mais nous y voici enfin ; nous y trouvons tous visages d'hôtes ! Et franchement, mon camarade, ce ne sera pas la première fois qu'un vieux bleu comme moi mangera la soupe d'un vrai chouan comme vous.

C'était la main dans la main du père Frichot que le vieil officier acheva ces paroles.

Le maître de la Métairie-aux-Ajoncs ajouta aussitôt :

— A table donc ! A table, monsieur le capitaine, nous causerons du vieux temps, tout en buvant un bon coup de cidre.

Ménagère bien avisée, la mère Frichot avait utilisé déjà le poulet étranglé que Marie lui présentait d'un air piteux :

— Ne vous desolez donc pas, ma chère enfant, dit la fermière ; il n'est pas trop maigre : votre Marengo s'y connaît.

Jannette Frichot saigna le volatile, auquel il fallut donner un compagnon, attendu le grand nombre des convives.

Ajouterons-nous qu'imitant leurs maîtres, les chiens avaient cessé de se regarder de travers. A la vérité, Rigobert et Germain leur firent la leçon chacun à sa manière : Marengo baisa le nez en signe d'assentiment, Rougeot grogna un peu, mais pas trop ; après quoi, les deux illustres représentants de la race canine se flairèrent

satisfaction. Soyez-en certains, il n'a pas cessé d'être content de vous.

» Les populations du Liban ont appris à vous aimer et à vous estimer. Vous leur avez donné d'utiles exemples; votre passage laissera au milieu d'elles des traces profondes, et tôt ou tard, s'il plaît à Dieu, lira sur ces contrées un meilleur avenir.

» Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je regrette de n'avoir pas eu l'heureuse chance de vous conduire au combat; je sais que je pouvais tout attendre de vous. Puissions-nous nous retrouver bientôt sur un terrain meilleur, sur un terrain tout militaire, où nulle entrave ne viendra gêner notre libre action!

» Ce n'est pas sans amertume que je vous dis adieu; conservez un bon souvenir de votre général, qui sera toujours fier de vous avoir commandés.

» Au quartier-général de Beyrouth, le 1^{er} juin 1861. *Le général commandant le corps expéditionnaire, BEAUFORT.* »

CHRONIQUE LOCALE.

L'orage de mardi soir a produit dans le quartier de la levée d'Enceinte des effets tout à fait surprenants. Après avoir ébranlé cinq ou six cheminées, l'électricité a gagné le chaînment d'une des maisons, noyé dans l'épaisseur du mur, l'a suivi dans sa longueur et s'est fait jour aux deux extrémités en fendant les tuffeaux. Sur le toit voisin, elle a fait disparaître, sur plusieurs mètres carrés, les clous qui attachaient les ardoises; mais pas une n'a été changée de place. En dessous, dans le grenier, elle a dégonflé une porte, en a désassemblé chaque pièce, sans en rompre aucune, et les panneaux se sont trouvés blanchis comme sous le rabot d'un habile menuisier.

Après avoir perforé le mur de la maison de M. Abellard, le fluide électrique semble avoir traversé la levée d'Enceinte, et alors il a fortement endommagé la maison située en face, occupée par M. le président du tribunal civil.

Pendant quelques instants, nous assure-t-on, tous les habitants du quartier ont été électrisés; plusieurs même ont reçu des décharges électriques qui les ont fait beaucoup souffrir.

La même nuit, à l'angle du Chardonnet, un ormeau a été foudroyé; le factionnaire, de planton à l'entrée de l'École impériale de cavalerie, s'est trouvé dans une atmosphère de feu; il en a été quitte pour la perte de ses moustaches, qui ont été brûlées.

Nous avons eu, dans la nuit de jeudi à vendredi, un orage aussi violent que la nuit précédente. Cependant, la foudre a causé moins de dégâts; elle n'est tombée que sur des arbres isolés: plusieurs ont été fendus dans leur hauteur, dépouillés de leur écorce ou ébranchés. Cette fois, le torrent d'eau aurait endommagé davantage les jardins et les maisons. La masse d'eau qui a tombé était telle que beaucoup croient qu'une trombe s'est abattue sur notre ville.

L'affaire du testament du marquis de Villette sera plaidée devant la cour d'Amiens, le mardi 2 juillet. La cour doit consacrer plusieurs audiences consécutives aux débats de cette affaire. M^e Marie plaidera

pour M. Alfred de Montreuil, appelant; M^{es} Berryer et Plocque pour M^{er} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et M^e Léon Duval pour les héritiers naturels du marquis de Villette, intervenants.

Nous annonçons, pour le mois prochain, l'ouverture de l'institution des Trois-Volets, située à La Chapelle-sur-Loire, canton de Bourgueil. Le chef de cette école, après quinze années de services universitaires dans les collèges de Romorantin, Chinon, Fontenay, Saumur, est heureux d'en reprendre la direction, à la demande d'un grand nombre de ses anciens élèves, toujours reconnaissants des bons soins qu'ils y ont reçus. C'est un usage, qui tend à s'établir, d'élever, dans une belle campagne, les jeunes enfants des villes destinés à compléter leurs études dans les lycées; c'est aussi un usage non moins bon d'y instruire les jeunes gens qui se destinent aux professions agricoles, industrielles et commerciales. M. Guyennet, adoptant ce double but, y consacra de tout cœur son aptitude et sa longue expérience de l'enseignement.

S'adresser à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 19, et prochainement aux Trois-Volets.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On a reçu la nouvelle officielle de la nomination de Daoud effendi, comme gouverneur du Liban.

Rome, 18 juin. — Une dépêche télégraphique de Paris, reçue au Vatican, a annoncé la reconnaissance de fait du royaume d'Italie, tous droits réservés. On y regrette la non exécution du traité de Zurich, on promet la permanence indéfinie des troupes françaises à Rome.

Turin, le 20 juin. — Dans la chambre des députés, la discussion roule sur le projet de Garibaldi pour l'armement national, avec les modifications acceptées par le ministère. M. Petrucci, de l'extrême-gauche, combat vivement ce projet. Suivant lui, l'on devait bien augmenter l'armée régulière, mais l'on ne devrait pas former des corps irréguliers dans des temps où il n'y a pas de guerre. M. Petrucci ajoute que la France occupant ultérieurement Rome contre le droit de l'Italie et contre le principe de non intervention, préjudicé et insulte à l'Italie. Le discours de M. Petrucci amène une vive agitation et des protestations et rappels à l'ordre par le président. La discussion générale est terminée. Le débat est commencé sur le premier article. — Havas.

Le cosmétique dont on se méfie le moins, c'est le savon. Il faut cependant y prendre garde pour les enfants. Leur peau, si tendre et si susceptible d'altération, réclame un savon adoucissant et exempt de tout principe trop énergique. On satisfera à cette importante loi de l'hygiène en se servant des savons de CHALMIN, qu'ont adoptés toutes les mères intelligentes qui avaient déjà eu l'occasion d'apprécier les exquis compositions du célèbre parfumeur, entre autres, sa *Pommade des Châtelaines*, sa *Pommade épidermique* ou son *Vinaigre anglais* et ses autres eaux de toilette. (321)

l'un l'autre les oreilles et la queue, ce qui équivaut, parmi les chiens, aux serremets de main et aux embrassades.

Le père Frichot, cependant, était rentré chez lui pour retirer son surtout de berger en peau de chèvre et revêtir ses habits de dimanche. Eugène de la Ferté-Vorlais l'y rejoignit, et durant quelques instants ils agitérent une question fort délicate au sujet du pauvre capitaine. Mais tous deux craignaient de blesser sa fière susceptibilité, et ne trouvèrent aucun moyen de réparer convenablement le désastre de la redingote.

— Cherchez de votre côté, monsieur Eugène, je cherche du mien, dit le bonhomme.

— Je trouverai, il faut que je trouve quelque moyen! s'écria Eugène.

Il était pourtant fort loin d'avoir résolu le difficile problème qu'il se posait et tournait en tous sens dans son esprit, lorsqu'il reparut et présenta galamment le bras à Marie Borneval, en lui demandant de danser avec elle puisque l'on devait danser, le soir, pour la fête de la tonte des moutons.

Marie n'accorda pas son consentement sans rougir un peu. France, plus audacieuse, dit gatment:

— Moi, je danserai de bon cœur avec mon ami Rigobert, qui m'a délivrée des méchantes mouches à miel.

— Grand merci, mademoiselle France! dit le berger, enchanté de la promesse, malgré laquelle il était peiné

d'entendre traiter ses abeilles de méchantes.

— Oh! j'inventerai bien quelque manière, pensa-t-il, de les lui faire appeler bonnes, quand elle ne sentira plus leurs piqûres.

France souffrait beaucoup; elle se trempa encore les mains dans l'eau fraîche, mais ne se plaignit plus, car elle tenait à être de la fête.

Le père Frichot, pour réparer ses torts, avait voulu que le festin fût digne d'une Saint-Dominique, quoique l'on fût encore loin du 4 août, jour consacré au patron de la métairie. Pour sa part, il déboucha son meilleur cidre, et même il tira du cellier une bouteille de vin vieux. Sa femme et ses filles n'épargnèrent pas leurs peines, trouvèrent en Germain un aide intelligent, et eurent bientôt dressé le couvert.

On se mit à table.

Eugène, qui avait déjeuné fort tard au manoir paternel, ne s'en assit pas moins entre Marie et Blanche, après laquelle venaient Rigobert, France, Edmée, Bettine et les enfants du logis.

Firmin était placé de l'autre côté de Marie, près de son père, qui eut pour voisin le bonhomme Frichot.

Le repas commença par le *benedicite*.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La tendance constante de la Bourse a été, depuis huit jours, favorable à la hausse; mais les transactions sont peu animées, et le marché commence à ressentir l'influence de la morte saison. Le cours de 68 fr., tantôt acquis, tantôt perdu par la rente 3 p. 0/0, reste cependant en harmonie avec la situation et conviendra aux capitaux comme prix d'achat, aussi longtemps que la période de transition, d'attente et de calme où nous sommes ne sera pas troublée par quelque événement considérable et imprévu.

Les chemins de fer français suivent de près le mouvement de la rente, et leurs belles recettes, qui promettent des dividendes remarquables pour l'exercice 1861, attirent incessamment des acheteurs sur les principales lignes de notre réseau national. L'Orléans reste ferme aux environs de 1,360; le Lyon a monté de 20 fr. depuis huit jours. Le merveilleux accroissement de ses recettes justifie la faveur avec laquelle les capitaux se portent sur cette ligne, qu'ils considèrent à bon droit comme un placement de premier ordre. Le Nord est à 995, le Midi, l'Ouest et l'Est sont fort calmes.

Parmi les chemins étrangers, les Romains se distinguent par leur fermeté. Ils sont demandés à 235 fr., ayant ainsi regagné leur coupon de 10 fr., qui a été détaché à 225 fr. La facilité avec laquelle se fait la répartition des nouvelles actions et l'empressement des actionnaires à prendre la part qui leur revient, et à demander même une part éventuelle, est bien justifiée par la valeur aujourd'hui consolidée de l'action. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les actions des chemins romains ont un intérêt garanti au minimum de 18 fr., et que, pendant le cours des travaux, elles reçoivent un intérêt de 20 fr., ce qui, au prix actuel, fait plus de 8 0/0.

Les chemins russes ont été demandés jusqu'à 430 fr. et sont fermés à 420. Les actionnaires attendent avec impatience l'issue des négociations entamées avec le gouvernement russe, et qui doivent avoir une si heureuse influence sur l'avenir de cette valeur.

Les chemins portugais sont bien tenus à 435 fr. On recherche leurs obligations dans les cours de 245 à 248-75.

Les grandes valeurs financières sont fort bien tenues. Les actions du Crédit foncier ont dépassé le cours de 1,000 fr. Les capitalistes, qui apprécient si bien la valeur de ces actions, font preuve de moins de discernement en ce qui concerne les obligations communales. Ces titres, en effet, sont bien au-dessous de leur prix réel, à 436-25. Aucune valeur n'est au-dessus d'une commune sécurité, puisqu'ils représentent des prêts faits aux communes, aux départements et aux associations syndicales par le Crédit foncier de France, et que les créances provenant des prêts sont affectées par privilège au paiement de ces obligations. Elles portent intérêt de 3 0/0 et participent deux fois par an, le 22 mars et le 22 septembre, à des tirages de lots montant à 300,000 fr. par an. Le premier numéro sortant gagne 100,000 fr. à chacun de ces tirages.

Les valeurs industrielles sont calmes. On tient les actions de la Compagnie immobilière de Paris à 150 fr. Cette société émet en ce moment l'emprunt de 18 millions, voté par l'assemblée générale du 20 avril dernier. Il se compose de 63,158 obligations, émises à 285 fr., remboursables à 500 fr. et productives d'un intérêt annuel de 15 fr., soit 5 1/4 0/0, et 75 0/0 de prime de remboursement. Il est à remarquer que cet emprunt est garanti par une valeur immobilière quadruple, car la société possède en immeubles et en terrains une propriété nette de 52 millions, qui s'élèvera à 70 millions, en y ajoutant les immeubles qui seront construits avec les fonds de l'emprunt. E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 20 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 67 75

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 96 75.

BOURSE DU 21 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 67 70

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 96 70.

VENTE

de

**TERRAINS DOMANIAUX
DANS LES BOIRES**

De la Croix-Verte et de Saint-Lambert.

Lundi 8 juillet 1861, à midi, en l'hôtel de la Sous-Préfecture, devant M. le Sous-Préfet, délégué à cet effet, en présence de M. Ving, receveur des Domaines, il sera procédé à la vente aux enchères, en 42 lots, de terrains domaniaux, situés communes de Villeberrier, Saumur et Saint-Lambert, faisant partie de l'ancien bras de la Loire et actuellement disponibles, soit parce que les propriétaires riverains n'ont pas réclamé en temps utile leur privilège de préemption, soit parce que la déchéance de ce privilège a été régulièrement prononcée contre eux.

La désignation des terrains à vendre et les conditions de l'adjudication sont portées à la connaissance du public au moyen d'affiches apposées aux lieux accoutumés.

Le cahier des charges, le plan des lieux, les états estimatifs des terrains et le règlement d'association syndicale sont déposés au Bureau des Domaines, rue de la levée d'Enceinte, où chacun pourra en prendre connaissance.

Le receveur des Domaines,
P. VING.

(322)

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 6 juillet 1861, à la mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 400 quintaux de foin, 3,000 quintaux de paille et 1,850 quintaux d'avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (323)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° UNE MAISON, de construction récente, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 36, occupée par M. Berthelot.

2° UNE MAISON AVEC JARDIN, située rue de Nantilly, joignant M. Dubois, et de tous autres côtés l'Hôpital, occupée par M^{lle} Doyal.

3° UNE MAISON ET UN JARDIN, d'une contenance de 66 ares, situés à Saumur, rue du faubourg de Nantilly, joignant cette rue et la levée d'Enceinte.

Cette propriété, par sa position, peut être facilement utilisée comme terrain de construction.

On vendrait en totalité ou par parcelles, au gré des acquéreurs.

4° UN PRÉ, entouré de beaux et nombreux peupliers, situé dans les marais, derrière Lalan, commune de Brézé, contenant deux hectares, joignant le canal de la Dive.

5° ET UN PRÉ clos, au canton dit les Pâtoreaux, commune de Saint-Just-sur-Dive d'une contenance de 60 ares 50 centiares.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SAMSON BOUTIN, propriétaire à Saint-Just-sur-Dive, soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (263)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 26 juin 1861, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} VIRGINIE DENIEAU, veuve de M. FRANÇOIS BRUNEAU, fondeur en Fenet, à la vente publique aux enchères du matériel de la fonderie et d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, draps, linge, tables, chaises, grande quantité de modèles en cuivre et en zinc pour robinets de toutes espèces, ale-soirs en acier, creusets, chassis, étaux, tours, limes, soufflet et autres outils, cuivrierie, ferrailles, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M^e CHAPIN, notaire à Angers, et de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE**COUPE D'HERBE, ET PRÉ**

Dans la Marmaillet, à Saumur.

Ce pré, qui appartient à M^{me} Rogeron-Riobé, joint d'un côté M. de Saintmème et d'autre côté M. Papin; il contient 41 ares 4 centiares.

S'adresser pour tous renseignements à M^e DUTERME, notaire. (296)

PAILLES**A VENDRE**

En bonne qualité.

S'adresser à M. DU BAUT, au Courdray. (318)

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans un chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

S'adresser à M. CHAPIN, notaire à Angers. (317)

A CÉDER

DE SUITE,

UNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans une bonne résidence (chef-lieu de canton.)

S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17. (285)

A CÉDER

UN FONDS DE MARCHAND DE CRÉPINS, à Saumur, avec bonne clientèle; il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (23)

A CÉDER DE SUITE**UNE PETITE AUBERGE**

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE PARTIE DE LA MAISON, sise rue Saint-Jean, n° 35, occupée par M. POTTET, chapelier.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (301)

A LOUER

DE SUITE

Place Saint-Nicolas,

Une MAISON, avec cour donnant sur le Quai. Vastes dépendances, écuries, magasins, angards; le tout propre à une auberge ou à une grande exploitation.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de la Chénaie près Vihiers, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (302)

A LOUER

Présentement,

MAISON

Avec salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, etc.,

Sise rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (313)

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, joignant d'un côté M. Cornilleau, mercier, et d'autre côté M. Tangourdeau, peintre.

S'adresser à M. VÉRON, rue de Bordeaux, 9. (292)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

A LA PANTOUFLE DE CENDRILLON.**FABRIQUE ET MAGASIN DE CHAUSSURES**

En tous genres,

Rue Saint-Jean, n° 7 et 9.

**ANCIENNE MAISON DELANOÛÉ,
G^{me} GERVAIS, Successeur.****A CÉDER PRÉSENTEMENT****GRAND HOTEL DE FRANCE**

Rue d'Orléans, à Saumur,

Pour cause de cessation d'affaires.

S'adresser à M^{me} veuve OGEREAU, qui exploite ledit hôtel. (303)**EAUX MINÉRALES SULFUREUSES
DE BILAZAIS.****Ouverture de la Saison des Bains
Le 1^{er} Juillet.**

S'adresser, pour tous renseignements, à M. le Médecin-Inspecteur, à Oiron (Deux-Sèvres).

Chambres garnies et table d'hôte à l'hospice de Oiron; pour les personnes qui désireraient se loger dans le village, chez M. HELY, ancien hôtel de l'Oie-Sauvage, et chez M. DENISE, hôtel de France.

Voiture de Saumur à Thouars tous les jours.

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage et piscine aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (286)

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

PRIX
1 fr. 50**VINAIGRE A LA VIOLETTE**PRIX
1 fr. 50

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraichissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.